

<http://philosophie.ac-creteil.fr/spip.php?article1194>



Evaluation et contrôle continu

- Baccalauréat philosophie, HLP et EMC
- Evaluation bac 2020-2021



Date de mise en ligne : vendredi 26 mars 2021

Copyright © La philosophie dans l'Académie de Créteil - Tous droits

réservés

Un guide pour l'évaluation dans le cadre du contrôle continu

Le contexte sanitaire exceptionnel a amené le ministre à définir, dans sa lettre aux enseignants du 21 janvier, les adaptations de la session 2021 du baccalauréat général et technologique.

Ces adaptations rendent nécessaire de préciser le cadre au sein duquel le contrôle continu permettra à la fois de garantir la pleine légitimité du baccalauréat comme examen national et la confiance que les établissements d'enseignement supérieur peuvent avoir dans l'évaluation menée par les enseignants dans les lycées.

A cet effet, un [guide pour l'évaluation dans le cadre du contrôle continu](#) fixe, pour chaque enseignement évalué au baccalauréat lors de l'année de terminale, qu'il s'agisse d'une spécialité ou d'un enseignement commun, la manière dont se déclinent les principes suivants :

- prise en compte pour le calcul des moyennes des deux modalités d'évaluations formative et sommative
- diversité des types d'exercices composant l'évaluation : exercices courts de vérification des connaissances, travaux en présentiel ou à distance, travaux longs.
- robustesse des moyennes, garanties par un nombre minimal de notes par période et un nombre suffisant d'exercices variés.
- Les principes et conseils de ce guide, élaboré par l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche, sont à mettre en oeuvre par les équipes avec l'aide des corps d'inspection, dans le respect de la liberté pédagogique de chaque enseignant et dès le 2e trimestre de l'année